



L'exposition

L'archéologie génère des découvertes largement médiatisées qui renouvellent constamment les connaissances historiques mais elle est aussi victime de la fascination qu'elle suscite. Chaque année, enfreignant le Code du patrimoine et sans exigence scientifique quant à leur méthode, des trafiquants ou «collectionneurs» captent plusieurs millions de biens culturels – de la préhistoire à l'époque contemporaine – au détriment de la connaissance et du partage au plus grand nombre d'un patrimoine commun que suppose la discipline archéologique.

Les musées se sont progressivement emparés du sujet ces dernières années afin de sensibiliser les publics par le biais d'expositions telles que Sculptures antiques de Libye et de Syrie. Lutter contre le trafic illicite de biens culturels au Louvre en 2021 ; Passé volé au Musée d'Archéologie nationale qui s'est achevée le 29 août 2022 et Trésors du fond des mers, un patrimoine archéologique en danger, exposition, présentée actuellement au musée départemental Arles antique.

Au Musée d'Histoire de Marseille, l'exposition Trésors coupables. Pillages archéologiques en France et dans le bassin méditerranéen prend place du 16 décembre 2022 au 12 novembre 2023.

Labellisée Exposition d'intérêt national par le ministère de la Culture, elle est co-produite par les Musées de Marseille et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) (Service Régional de l'Archéologie).

Elle est placée sous le patronage de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) parce qu'elle s'inscrit pleinement dans ses objectifs de lutte contre le trafic illicite de biens culturels et, plus largement, de protection de patrimoine culturel. Lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022, en septembre dernier au Mexique, une déclaration historique a été adoptée unanimement par 150 États pour intensifier la lutte contre le trafic illicite de biens culturels en assurant la mise en œuvre effective de la Convention de 1970 de l'UNESCO et en renforçant la coopération internationale.

Cette exposition bénéficie également d'un fort concours du Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM). Le département des Monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de France et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) lui ont également apporté leur soutien. Elle jouit, enfin, de la coopération exceptionnelle de services de douanes, de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale.

Un colloque international sur le pillage archéologique et le trafic illicite des antiquités organisé au Musée d'Histoire de Marseille sous patronage de l'UNESCO et de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a fait le point sur la richesse de ce réseau partenarial. Parmi les intervenants : des archéologues impliqués dans la lutte contre le pillage, représentants des services d'enquêtes français (douanes, Gendarmerie nationale, Police nationale), magistrats (procureurs, procureurs généraux), services d'enquêtes étrangers (Carabinieri italiens, Guardia civile espagnols), universitaires spécialistes du droit, représentants de grandes institutions et organisations internationales (UNESCO, Europol, ICOM), de recherche et d'enseignement (École Française d'Athènes) et hauts fonctionnaires internationaux.

L'ensemble des interventions est accessible sur la page YouTube des Musées de Marseille : https://bit.ly/3hkoDJk

Cette exposition d'ambition citoyenne dure onze mois afin de pouvoir être inscrite dans la programmation annuelle des publics scolaires, étudiants et professionnels. Car le pillage archéologique ne concerne pas que le trafic organisé international des «antiquités de sang». Il débute le plus souvent par un geste anodin de la part de tout un chacun : le ramassage d'un objet au sol ou sous les eaux.

Pour montrer de quelle façon l'archéologie s'est dissociée de la chasse au trésor, l'exposition débute par l'évolution de la notion de patrimoine ainsi que de la législation nationale et internationale, notamment les Conventions de l'UNESCO de 1970 et de 2001, ainsi que la Convention UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

La tenue de cette exposition au Musée d'Histoire de Marseille n'est pas le fruit du hasard : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des régions dans laquelle la lutte contre le pillage est la plus soutenue grâce à une fructueuse collaboration interministérielle. Elle tient aussi une place de choix dans la recherche archéologique nationale. C'est à Marseille, plus ancienne ville de France, que fut réalisée la première fouille sous-marine (Grand Congloué, 1952-1957) qui a contribué à la naissance d'une législation sur le pillage des épaves (1961). C'est encore en Provence que furent menées les premières fouilles urbaines de grande ampleur, sur le site préhistorique de Terra Amata (Nice) en 1966 et sur celui de la Bourse (Marseille) de 1967 à 1983. Ces dernières ont motivé la création en décembre 1973 de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (AFAN) devenue en 2001 l'Inrap.

Le parcours développe ensuite, étape après étape, le processus suivi par les pilleurs qui jouent ou se prennent pour des archéologues : le repérage détourné des pratiques archéologiques (versus la prospection scientifique), le ramassage de surface (versus le diagnostic archéologique), l'excavation destructrice (versus la fouille rigoureuse), l'identification malheureuse (versus l'étude spécialisée), la confiscation préjudiciable (versus la conservation préventive), le commerce (versus la patrimonialisation). Toutes ces pratiques se manifestent enfin dans une partie spécifiquement dédiée aux trésors monétaires, véritables Graal des pilleurs. L'épilogue de l'exposition ouvre son propos sur les «antiquités de sang», ces biens culturels qui sont l'objet d'un trafic criminel international, le troisième après ceux de la drogue et des armes.

Commissariat de l'exposition

Commissaire général:

Xavier Delestre, Conservateur général du patrimoine et Conservateur régional de l'archéologie à la Direction régionale de l'archéologie Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

Acteur clé de la lutte contre le pillage archéologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Xavier Delestre est l'auteur de multiples publications sur le sujet comme Pillages archéologiques et trafics de biens culturels en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ouvrage qui, en 2016, dressait pour la première fois un bilan des pillages et trafics d'objets archéologiques dans la région et une synthèse intitulée «Pilleurs d'archéologie en France».

Commissariat associé:

David Lavergne, Conservateur en chef du patrimoine au service régional de l'archéologie, Direction régionale de l'archéologie Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

Xavier Corré, Attaché de conservation du patrimoine, Responsable du Pôle Collections du Musée d'Histoire de Marseille, Docteur en Archéologie.

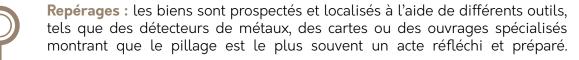
Conseillers scientifiques:

Vincent Michel, Professeur d'Histoire de l'art et d'Archéologie à l'université de Poitiers, laboratoire Hellénisation et romanisation dans le monde antique (HeRMA), Directeur de la mission archéologique française en Libye.

Yann Brun, Conseiller sûreté de l'archéologie et des archives, Direction générale des Patrimoines et de l'Architecture, ministère de la Culture.

Parcours de l'exposition

Le pilleur et le chercheur de trésor ne sont pas des archéologues. Une distinction qui s'opère progressivement parallèlement à la professionnalisation de l'archéologie et à l'affirmation de la notion de patrimoine commun. Cette distinction se heurte toutefois à un conditionnement dès l'enfance, qui fait du chercheur de trésor un héros fantasmé vivant plein d'aventures, alors qu'il enfreint en réalité pénalement un certain nombre de lois. L'exposition est composée de plusieurs parties :



Ramassage, prélèvement, arrachage : les biens sont ensuite «ramassés», acte simple pouvant être préjudiciable pour la science en dénaturant la réalité archéologique d'un site, quand il n'est pas carrément dégradé lorsque ce ramassage s'accompagne d'un arrachage. Cette collecte est le plus souvent compulsive, irrationnelle.

Excavations, destructions: les biens peuvent aussi être «excavés», c'est à dire récupérés après creusement du sol ou sous les eaux, pratique grandement dommageable aux contextes stratigraphiques essentiels pour l'insertion des artefacts archéologiques dans leur environnement historique et culturel.

Enregistrement, diffusion : les biens ramassés ou excavés sont identifiés par les pilleurs. Leur révélation dans un cercle plus ou moins restreint d'acquéreurs ou de collectionneurs est un nouveau préjudice pour la connaissance qui accroît encore des identifications erronées, souvent volontairement.

Conservation, restauration: les objets archéologiques, surtout lorsqu'ils proviennent des fonds sous-marins, nécessitent des phases de restauration et des conditions de conservation préventive particulières. Opérant de manière amateur sans les connaissances pointues de spécialistes, les pilleurs condamnent les objets archéologiques à une dégradation irrémédiable. Lorsqu'ils les gardent pour leur jouissance personnelle, ils confisquent ces objets à la science la plupart du temps jusqu'à leur décès et font disparaître définitivement la mémoire des contextes dans lesquels ils se trouvaient.

Commerce : une part importante des biens pillés est vendue, que ce soit lors de vide-greniers, de bourses numismatiques, mais aussi en ligne ou dans d'autres contextes. Les motivations de ce commerce sont variées mais les sommes en jeu motivent une expansion du phénomène du pillage.

Ainsi, au fur et à mesure de ce parcours, le visiteur prend de plus en plus conscience des dégâts causés sur les sites fouillés, sur les objets prélevés et sur la connaissance scientifique.

À ces processus sont opposées les bonnes pratiques : des rappels à la loi, les pratiques rigoureuses d'enregistrement, de recherche, de documentation, d'identification et de diffusion des archéologues ainsi que des interviews d'agents de l'État luttant contre ce délit.

Un aperçu global de ce processus sera mis en avant autour du thème des **trésors monétaires**, qui constituent le véritable « Graal » des pilleurs.

Enfin, cette sensibilisation trouve son point d'orgue dans l'**épilogue** de l'exposition, où, en lointain écho à l'introduction plutôt locale, la dimension internationale, criminelle et terroriste du pillage est approfondie.



Visuels





Apollon ©DR

©Douanes Grand Est



©Richard Belleudy



Fouille saccagée ©Grégory Gaucher

©Xavier Delestre







©Xavier Delestre

La programmation liée à l'exposition

Plusieurs rendez-vous sont donnés au public afin de mieux appréhender cette exposition :

Visites coup de coeur de l'exposition :

Adultes : billet d'entrée à l'exposition (plein : 6 €/ réduit : 3 €) / De 12 à 18 ans : 1,50 €

Enfants : moins de 12 ans : gratuit.

Sur réservation au 04 91 55 36 00 / musee-histoire@marseille.fr

- Mardi 10 janvier de 12 h 30 à 13 h 30

Par Xavier Delestre, Conservateur général du patrimoine et Conservateur régional de l'archéologie à la Direction régionale de l'archéologie Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Acteur clé de la lutte contre le pillage archéologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et auteur de multiples publications sur le sujet.

- Mardi 11 avril à 12 h 30

Par Xavier Corré, Attaché de conservation du Patrimoine, chargé des collections antiques au musée d'Histoire de Marseille, co-commissaire de l'exposition Trésors Coupables. Pillages archéologiques en France et dans le bassin méditerranéen et Marc-Antoine Kaeser, directeur du Laténium et Professeur titulaire à l'Université de Neuchâtel

Conférences

Entrée libre à l'auditorium du musée dans la limite des places disponibles :

Conférence inaugurale : Trésors Coupables. Pillages archéologiques en France et dans le bassin méditerranéen - Mardi 10 janvier à 18 h

Par Xavier Delestre, Conservateur général du patrimoine et Conservateur régional de l'archéologie à la Direction régionale de l'archéologie Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Acteur clé de la lutte contre le pillage archéologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et auteur de multiples publications sur le sujet.

Trésors du fond des mers, un patrimoine archéologique en danger - Mardi 31 janvier à 18 h Par Sabrina Marlier, Attachée de conservation du patrimoine au musée départemental Arles antique et Michel L'Hour, Membre de l'Académie de marine. Conservateur général du patrimoine honoraire. Directeur du Drassm (2006-2021). Commissaires généraux de l'exposition « Trésors du fond des mers, un patrimoine archéologique en danger » présentée au Musée départemental Arles Antique jusqu'au 20 février 2023.

Histoire du pillage archéologique : une rétrospective en France métropolitaine et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Mardi 21 mars à 18h

Par Alexandre Dumont-Castells docteur en archéologie à l'Université d'Aix-Marseille (AMU), chercheur associé au Centre Camille Jullian – MMSH, conseiller technique pour la sauvegarde du patrimoine archéologique – Région Sud Gendarmerie (PACA, OCCITANIE & CORSE).

Après avoir rappelé les définitions d'archéologie, de patrimoine et du pillage archéologiques, Alexandre Dumont-Castells expliquera les raisons, la genèse et les formes de la déprédation archéologique pour enfin présenter une rétrospective synthétique du pillage archéologique en métropole et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le pillage archéologique dans les lacs suisses- Mardi 11 avril à 18h

Par Marc-Antoine Kaeser directeur du Laténium et Professeur titulaire à l'Université de Neuchâtel

Le projet Erasmus+ PITCHER (Preventing Illicit Trafficking of Cultural Heritage : Educational Resources) :

Partenariat : Centre archéologique européen de Bibracte (coordinateur – FR), Centre de recherche de l'École nationale supérieure de la Police (FR), Michael Culture Association (BE), Museomix Association (FR), Lycée franco-hellenique (GR), Instituto de educacion secundaruia Albalat (ES), Istituto comprensivo Ennio Quirino Visconti (IT), INS La Bisbal (ES). Le projet PITCHER est la première action entreprise pour mettre en pratique la stratégie de sensibilisation des secteurs éducatifs face à ce problème clé du trafic et du pillage des biens culturels. Sa solution n'implique pas seulement des forces de police, chercheurs et organismes culturels, mais nécessite la collaboration de tous les citoyens, à commencer par les jeunes.

Le projet entend proposer un nouveau modèle pour aborder avec les étudiants le problème de la lutte contre le pillage et le trafic illicite de biens culturels. En se concentrant sur les enseignants des écoles, afin de les sensibiliser et d'améliorer leur développement professionnel dans ce domaine.

L'objectif général consiste à concevoir et à tester un ensemble de ressources éducatives ouvertes, en se concentrant sur l'amélioration de la capacité des éducateurs à préparer de nouvelles expériences d'apprentissage pour soutenir la lutte contre le pillage et le trafic illicite de biens culturels.

PITCHER développera des scénarios qui feront avancer le concept de «scolarité ouverte» en créant des groupes de parties prenantes autour d'un engagement créatif et critique des jeunes dans la lutte contre le pillage et le trafic de biens culturels, impliquant également comme groupe cible secondaire les éducateurs de musées, les institutions de mémoire et d'autres organisations.

Une forte interaction entre le secteur de l'éducation et les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre le pillage et le trafic d'œuvres du patrimoine est nécessaire, en particulier avec les institutions culturelles, les sites archéologiques et les musées étant les plus concernés.

Dans le cadre de PITCHER deux rendez-vous seront proposés au Musée d'Histoire de Marseille :

- PREAC (Pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle)
- « Le trafic illicite des antiquités, un fléau du XXIe siècle » Jeudi 2 et vendredi 3 février 2023 :

Ce PREAC co-organisé par le musée de Bibracte et le Musée d'Histoire de Marseille a pour ambition d'identifier les moyens de sensibiliser le public scolaire à cet enjeu de société. Il permettra :

- d'apporter aux enseignants et aux médiateurs des connaissances théoriques et pratiques sur le pillage et le trafic des antiquités ;
- de développer les relations entre les enseignants, les médiateurs ainsi que les acteurs de la protection du patrimoine et de la lutte contre le trafic illicite des biens culturels afin de concevoir des projets et outils pédagogiques à destination des élèves de l'enseignement secondaire ;
- de réfléchir à la façon d'aborder ce sujet avec des élèves.

Autre exposition dans la région

Trésors du fond des mers un patrimoine archéologique en danger

22 octobre 2022 – 20 février 2023

Musée départemental Arles antique

Une exposition en partenariat avec le Département des Recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (Drassm, ministère de la Culture).

À travers la présentation de plus 300 objets et d'une trentaine de sites archéologiques, l'exposition dévoile la réalité et la diversité des patrimoines immergés. Loin des trésors sousmarins fantasmés, il s'agit le plus souvent d'objets modestes provenant d'épaves mais aussi de sites portuaires, de pêcheries et même de forêts englouties. Ce patrimoine exceptionnel demeure toutefois fragile et en proie à de multiples dangers. Quels sont-ils? De quels moyens dispose-t-on pour protéger ces biens culturels maritimes? Cette exposition, dont le champ chronologique s'étend de la Préhistoire à la Seconde Guerre mondiale, invite le public à le découvrir à travers un voyage dans les eaux maritimes françaises.

Durant l'année de l'exposition, de nombreux autres rendez-vous sont au programme, et seront annoncés sur le site des Musées de Marseille : https://musees.marseille.fr/

La culture pour toutes et tous : axe prioritaire de la politique de la Ville de Marseille

La culture est un bien commun essentiel, l'accès de toutes et tous à la vie culturelle, selon ses choix, ses goûts et ses pratiques, est un droit fondamental. Ainsi, « La culture pour toutes et tous » est l'un des axes prioritaires de la politique municipale. Soutenir la création artistique sous toutes ses formes et dans toutes ses expressions en est le pendant naturel, pour renforcer la diversité et le dynamisme de la scène marseillaise. Ainsi se construisent les piliers d'une démocratie culturelle riche et vivante, à l'image de Marseille et à la hauteur des attentes des Marseillaises et des Marseillais.

La Ville de Marseille a souhaité étendre l'accès gratuit, pour tous, au premier jour d'exploitation des expositions temporaires portées par les Musées de Marseille et le Muséum d'Histoire Naturelle. Cette nouvelle démarche permettra de dynamiser les projets portés par la Ville de Marseille et ses équipements, en participant au développement de l'accessibilité et de la diffusion de l'offre culturelle à l'ensemble des Marseillaises et des Marseillais.

Cette mesure fait suite à l'adoption en conseil municipal du 5 octobre 2020, de la gratuité d'entrée aux collections permanentes des Musées de Marseille et du Muséum d'Histoire Naturelle.

Cette action phare s'est mise en place conformément aux axes de politiques publiques définis par la municipalité à savoir :

- la promotion de la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur,
- le soutien à la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accueillir les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire,
- le développement d'un cadre de vie agréable et l'amélioration de la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins.
 - · la promotion de la culture comme outil d'ouverture au monde et à la diversité,
- la possibilité offerte aux Marseillaises et aux Marseillais de **mieux connaître et de se** réapproprier le patrimoine historique et culturel de leur ville.

Deuxième ville de France, centre de l'une des plus importantes métropoles en Europe et capitale méditerranéenne majeure, **Marseille est riche d'un patrimoine exceptionnel qui ouvre ses portes à toutes et tous.**

Ce patrimoine unique est le fruit des vingt-six siècles d'histoire de la cité phocéenne comme des trajectoires cosmopolites de celles et de ceux qui la font vivre, jusqu'à aujourd'hui.

Un patrimoine exceptionnel, de l'Antiquité à la création contemporaine

Les Musées de Marseille sont autant de fleurons de cet héritage partagé. Forts d'une collection de près de 120 000 œuvres de toutes périodes historiques et origines géographiques, ils rassemblent 19 sites patrimoniaux, 7 monuments historiques majeurs, 12 musées labellisés "musée de France", 2 sites mémoriaux, 3 centres de conservation et 5 espaces de documentation, archives et bibliothèques spécialisées.

Cet écosystème vibre d'une programmation sans cesse renouvelée, associant recherche d'excellence et expérimentation, résolument ouverte à tous les publics. Elle est le gage d'une politique culturelle engagée et de proximité, aussi bien qu'un maillon stratégique de rayonnement du territoire municipal, métropolitain et régional sur la scène internationale.

Exposition en cours : Ghada Amer. Sculpteure.

Chapelle du Centre de la Vieille Charité 1er décembre 2022 – 16 avril 2023 En partenariat avec le Mucem et le FRAC PACA

Des expositions à venir :

Tamar Hirschfeld

Musée des Beaux-Arts 20 janvier 2023 – 23 avril 2023

En partenariat avec le Centre international de recherche sur le verre et les arts plastiques (Cirva)

Louis Pons (1927-2021) J'aurai la peau des choses.

Musée Cantini 25 mars 2023 – 3 septembre 2023

Baya. Femmes en leur jardin.

Centre de la Vieille Charité 11 mai – 24 septembre 2023 Exposition temporaire, en partenariat avec l'Institut du monde arabe

L'Asie fantasmée.

Histoires d'exotisme dans les arts décoratifs en Provence, XVIIIe – XIXe siècles Château Borély – Musée des Arts décoratifs, de la Faïence et de la Mode. 17 juin 2023 –19 mai 2024

Le Musée d'Histoire de Marseille

À deux pas du Vieux-Port et tout autour du site archéologique du port antique, le Musée d'Histoire de Marseille, entièrement rénové en 2013, permet de découvrir le s 26 siècles d'existence de la plus ancienne ville de France. Le bâtiment abrite une exposition de référence de 3 500 m2 riche de près de 3 000 œuvres. Le parcours est organisé en 13 séquences chronologiques, des premières occupations préhistoriques aux développements urbains contemporains, ponctuées de nombreux dispositifs audiovisuels et multimédia et des «Escales de l'histoire» spécialement conçues pour le jeune public.

Le musée dispose également d'un espace d'exposition temporaire, d'un atelier pour le public scolaire, d'un auditorium de 200 places et d'un centre de documentation ouvert à tous.

Hors les murs, « l'extension numérique » du musée vous accompagne sur un itinéraire interactif reliant le Musée d'Histoire de Marseille au Mucem en 17 escales, 15 vues en 3D de la Marseille antique, médiévale et moderne et 130 courtes vidéos de spécialistes. Application téléchargeable gratuitement sur musee-histoire.marseille.fr

Les autres sites du Musée d'Histoire de Marseille :

Mémorial de la Marseillaise - 23-25 rue Thubaneau, 13001 Marseille

Le Mémorial a ouvert ses portes en 2011 dans un haut lieu de la Révolution française à Marseille : l'ancienne salle du jeu de paume, qui servait de siège politique depuis 1792 à la société des Amis de la Constitution. La vocation politique du lieu était explicite : « inspirer à tous les citoyens l'amour de la liberté et de l'égalité, le respect des lois, de défendre jusqu'à la mort la Constitution, et d'assurer par tous les moyens qui sont en son pouvoir le respect de la Constitution ».

Dans une scénographie immersive, le Mémorial replonge le public dans le Marseille de la Révolution française, à travers quelques portraits vivants, réalistes ou fictifs, de Marseillaises et de Marseillais qui jouèrent des rôles très divers sous la Révolution.

Musée des Docks romains - 10 place Vivaux, 13002 Marseille

Cet exceptionnel vestige d'entrepôt romain évoque l'activité portuaire de Marseille entre le VIe siècle avant notre ère et le IVe de notre ère. La vocation même de la ville comme port de transit s'y révèle grâce aux témoignages des objets présentés, fruits des recherches archéologiques sous-marines : amphores, éléments d'accastillage, objets de la vie quotidienne...

Mémorial des déportations - Avenue Vaudoyer, 13002 Marseille

Le Mémorial des déportations, anciennement Mémorial des camps de la mort inauguré en 1995 à l'occasion du 50e anniversaire de la libération des camps, est situé entre le fort Saint-Jean et l'église Saint-Laurent. Fermé au public depuis plusieurs années, il a fait l'objet d'une rénovation et d'une revalorisation. Installé dans un blockhaus de la Seconde Guerre mondiale, ce nouveau mémorial rend compte aujourd'hui, dans un parcours très évolutif, de l'histoire singulière de Marseille durant l'Occupation allemande en France et, plus particulièrement, des évènements tragiques de l'année 1943 si présents dans la mémoire des Marseillais. Ouvert au public depuis le 20 décembre 2019.

Partenaire: la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte D'azur - Service régional de l'archéologie

Le service régional de l'archéologie (SRA) pilote la politique d'étude, d'inventaire, de protection, de conservation et de valorisation du patrimoine archéologique au niveau régional. Il fait appliquer les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'archéologie (livre V du code du patrimoine).

Pour mener à bien ses missions, le service régional de l'archéologie, placé sous l'autorité du Préfet de région, est conseillé par la Commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA) sud-est, et s'appuie sur les opérateurs publics, privés, les chercheurs professionnels et bénévoles qui réalisent les opérations archéologiques.

Le service se compose d'une équipe d'archéologues, conservateurs du patrimoine, ingénieurs et personnels administratifs.

L'organisation du service, adaptée à la taille et la diversité de la région, permet d'assurer une action sur l'ensemble du territoire, associant une approche territoriale et une approche thématique autour des plusieurs missions principales :

Article 1 : Constituer et tenir à jour l'inventaire archéologique régional

Article 2 : Assurer le contrôle scientifique et technique et la coordination de la recherche (fouilles préventive, programmées, programmes de recherche) sur la base de la programmation nationale élaborée par le conseil national de la recherche archéologique (CNRA) en application du livre V du code du Patrimoine

Article 3 : Protéger le patrimoine archéologique

Article 4 : Promouvoir et valoriser le patrimoine archéologique notamment lors des journées européennes de l'archéologie, les journées européennes du patrimoine, la fête de la science...

Article 5 : Diffuser les résultats par l'intermédiaire de publications, rencontres scientifiques, expositions...

Le service régional de l'archéologie a en responsabilité de la gestion des biens mobiliers archéologiques et des archives de fouilles conservés dans les dépôts archéologiques et les centres de conservation et d'étude (CCE) répartis sur l'ensemble du territoire

Il collabore avec les collectivités territoriales : Région, Départements, établissements publics de coopération intercommunale, communes, pour accompagner leurs projets d'aménagement.

Il contribue avec les musées à la conservation des biens mobiliers archéologiques, à leur sauvegarde dans de bonnes conditions, et à la présentation des résultats scientifiques au public.

Par ailleurs, le service régional de l'archéologie travaille en étroite relation avec l'ensemble des scientifiques, bénévoles et professionnels qui interviennent dans le champ de l'archéologie au CNRS et à l'Université, avec l'Institut National de la Recherche Archéologique Préventive (INRAP), les services archéologiques des collectivités territoriales et avec les opérateurs privés agréés pour intervenir dans le champ de l'archéologie préventive.

Le compte rendu de l'activité archéologique est publié chaque année dans le « Bilan scientifique régional » consultable en ligne sur le site internet de la direction régionale des affaires culturelles :

https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur

Adresse du service régional de l'archéologie Bâtiment Austerlitz 21 Allée Claude Forbin CS 80783 13625 Aix-en-Provence Cedex 1

Tel: 04 42 99 10 20



Informations pratiques

« Trésors Coupables. Pillages archéologiques en France et en Méditerranée »

Du 16 décembre 2022 – 12 novembre 2023 Musée d'Histoire de Marseille 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille 04 91 55 36 00 musee-histoire@marseille.fr

Exposition ouverte du mardi au dimanche de 9h à 18h

Fermeture hebdomadaire le lundi, sauf les lundis de Pâques et de Pentecôte Fermeture les : 1er janvier, 1er mai, 1er et 11 novembre et 25 décembre

Fermeture de la billetterie 30 minutes avant la fermeture du musée

Plein tarif : 6 € / réduit : 3 €

Entrée gratuite le 1er dimanche du mois

Gratuité : groupes scolaires, jeunes de moins de 18 ans, étudiants de l'U.E. de 18 à 26 ans Réservation obligatoire pour les groupes non scolaires et pour les centres de loisirs Auditorium en accès libre (200 places) par la rue Henri Barbusse, depuis la passerelle d'accès extérieur au Centre Bourse

Métro

Ligne 1, station Vieux-Port Ligne 2, station Noailles

Tramway

Ligne 2, station Belsunce - Alcazar





Attachée de presse de la Ville de Marseille

Sylvie BENAROUS sbenarous@marseille

sbenarous@marseille.fr 04 91 14 65 97

Responsable Adjoint du Service de Presse de la Ville de Marseille

Julien BOSQ jubosq@marseille.fr 04 91 14 64 37

Responsable du Service de Presse de la Ville de Marseille

Charlène GRIMAUD cgrimaud@marseille.fr

